

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 juin 2016

Dossier de presse

Visite en Martinique de Monsieur J-J Urvoas, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



Du 29 au 30 juin juillet 2016

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

08h00 Visite du centre pénitentiaire de Ducos - Inauguration du nouveau bâtiment

Le projet d'extension

Les chiffres clés

Budget

36,5 millions d'euros

Capacités

Capacité initiale : **490 places**

Capacité après une 1ère extension en 2007 : **570 places**

Capacité d'accueil après extension : **730 places**

Nombre de places créées : **160**

Superficie du terrain : **22,5 ha**

3 260 m² construits

3 100 m² réhabilités

Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Justice

Direction de l'administration pénitentiaire

Maîtrise d'ouvrage déléguée

Agence publique pour l'immobilier de la Justice (API)

Conception réalisation

Groupement SIMP/AA'E/ITC /CSI

AMO Phase 1 : conduite d'opération Direction d'infrastructure de la défense de Fort-de-France

AMO Phase 2 : groupement Guez Caraïbes/ SAMOP / SORPICO

Coordinateur Sécurité et protection de la santé : Apave

Contrôleur technique : Socotec

Construit en 1996 avec une capacité d'accueil initiale de 490 détenus, le centre pénitentiaire de Ducos a rapidement dû s'adapter et se transformer pour faire face à l'augmentation du nombre d'incarcérations à la Martinique. Si une première extension a eu lieu en 2007, portant à 570 places sa capacité d'accueil, un nouvel agrandissement s'est avéré nécessaire, la prison connaissant un taux de surpopulation très important.

Dans ce contexte, le projet d'agrandissement qui s'achève s'est non seulement fixé pour objectif de créer 160 nouvelles places mais aussi de réaménager et de redimensionner les espaces communs (parloirs, cuisine, services médicaux, locaux du personnel et de l'administration) afin qu'ils soient plus adaptés aux besoins réels.

L'établissement jouxtant la mangrove, les scénarii possibles d'extension étaient limités. Le ministère de la Justice a décidé de libérer de l'espace à l'intérieur de l'enceinte ; les terrains de sport ont ainsi été déplacés pour bâtir à leur place le nouveau quartier d'hébergement disposant sur deux niveaux de quatre ailes de 40 cellules.

Par ailleurs les services de l'administration ont migré dans un nouveau bâtiment, la cuisine a été totalement réhabilitée pour rendre possible la préparation de plus de 3 000 repas par jour.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

Un chantier complexe mené en milieu occupé

Pour mener à bien cette extension un phasage précis a été établi afin d'assurer la continuité de service et la préservation des conditions de sécurité. Plusieurs séries de chantiers concomitants ont été entrepris. « Pendant que les travaux étaient effectués au 1^{er} étage, les parloirs avaient lieu au rez-de-chaussée, puis ils ont été déplacés à l'étage quand le chantier s'est concentré sur le rez-de-chaussée » explique Paul-Luc Dinnequin, directeur de l'agence publique pour l'immobilier de la Justice. Il poursuit « nous avons multiplié les aménagements afin de concilier les contraintes propres à ce projet d'envergure mené en site occupé et de permettre la co-existence de deux cultures différentes : d'un côté les surveillants très vigilants sur tous les risques pouvant affaiblir la sûreté pénitentiaire ; de l'autre les compagnons qui veulent réaliser librement leurs travaux. Chacun a dû faire des efforts pour s'accorder ».

Une opération indispensable pour de meilleures conditions de travail et de détention

Les travaux de modernisation du PCI contribueront à l'amélioration des conditions de travail des personnels pénitentiaires : réagencement du mobilier et des écrans de supervision, harmonisation des outils de surveillance, chambres de veille plus confortables, architecture plus sécurisante.

L'ensemble de la population carcérale aura accès aux nouveaux terrains de sport et à des parloirs conformes aux nouvelles normes de sécurité, de confidentialité et de dignité. 43 parloirs individuels, rafraîchis et insonorisés, dont certains adaptés aux personnes à mobilité réduite, remplacent désormais les anciens parloirs collectifs.

Table ronde PJJ et visite du quartier des mineurs

La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) a pour mission de traiter les mineurs connus de la Justice.

Aujourd'hui, le nombre de mineurs incarcérés est en diminution, avec une moyenne de 6 mineurs incarcérés sur l'année pour une capacité de 12 au centre pénitentiaire de Ducos.

Un travail est mené par des éducateurs pour développer avec eux des activités à caractère culturel (cuisine, travail sur l'écriture), afin de leur ouvrir de nouveaux horizons et travailler à leur réinsertion.

En milieu ouvert, d'autres actions sont réalisées avec les jeunes et leurs familles.

Un partenariat entre l'Education nationale et la PJJ a permis l'ouverture de classes relais, afin de remettre ces jeunes sur la voie scolaire et leur permettre d'obtenir des diplômes et de choisir une voie professionnelle.

D'autres activités sont développées afin de comprendre et d'aider ces jeunes (équi-thérapie par exemple). L'activité n'est pas une fin en soi, c'est ce qui est réalisé autour et le comportement du jeune (motivation, ponctualité) qui sont les éléments déterminants dans la prise en charge.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/

15h45 Visite du Tribunal administratif

Le tribunal administratif de la Martinique contribue d'une manière positive aux résultats qui sont enregistrés au plan national. Le délai prévisible moyen de jugement est inférieur à 1 an depuis 2009, il s'élevait en 2014 à 9 mois et 7 jours, soit à un niveau un peu inférieur à la moyenne nationale (10 mois et 3 jours) et en très net recul par rapport à 2009 (18 mois). Le tribunal parvient en outre chaque année à juger presque qu'autant d'affaires qu'il en enregistre (taux de couverture de 95,70% en 2014). Son « stock » d'affaires pendantes est donc limité et peu ancien : entre 2007 et 2014, la part des affaires les plus anciennes – c'est-à-dire de celles qui sont enregistrées depuis plus de 2 ans – qui représentait près d'un tiers des affaires en instance ne constitue plus qu'une part réduite des stocks totaux (6,31%), soit concrètement 39 dossiers.

15h45 Visite du Tribunal de Grande Instance

Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :
www.facebook.com/prefet.martinique/
www.martinique.pref.gouv.fr/